

Quotients familiaux	TARIF 1	TARIF 2	TARIF 3		TARIF 4	TARIF 6	TARIF 5		
	Eveil musical 3/4 d'heure	Parcours instrumental ou vocal 1h + 1h/semaine	Théâtre Chœur seul CE1 au CM2 1h/semaine	Théâtre Chœur seul cycle harmonie 1h30/semaine	Classe club Musique 3h30/semaine	Classe club Théâtre 3h/semaine	Danse Maternelle/CP 45 min/semaine	Danse CE/jusqu'à 5ème 1 heure/semaine	Danse ados 1h15/semaine
≤352	64,20 €	201,00 €	81,60 €	122,40 €	271,30 €	232,54 €	61,20 €	81,60 €	102,00 €
353≤709	79,60 €	227,50 €	97,30 €	145,90 €	323,00 €	276,86 €	79,56 €	106,08 €	132,60 €
710≤974	101,00 €	317,20 €	130,00 €	194,80 €	431,50 €	369,86 €	97,92 €	130,56 €	163,20 €
975≤1239	124,40 €	415,10 €	162,50 €	243,80 €	539,60 €	462,51 €	122,40 €	163,20 €	204,00 €
1240≤1399	151,00 €	492,70 €	196,50 €	295,80 €	651,80 €	558,69 €	140,76 €	187,68 €	234,60 €
1400≤1599	167,20 €	568,10 €	225,00 €	337,60 €	745,60 €	639,09 €	159,12 €	212,16 €	265,20 €
1600≤1799	181,60 €	589,60 €	239,30 €	359,00 €	793,60 €	680,23 €	183,60 €	244,80 €	306,00 €
≥ 1800	193,80 €	601,80 €	247,46 €	371,20 €	805,80 €	690,69 €	190,92 €	254,56 €	318,20 €

<b>Danse adultes</b>	1h30/semaine	244,80 €/à l'année
<b>Batucada adultes</b>	1h30/semaine	90,00 €/à l'année
<b>Chœur adultes</b>	1h30/semaine	90,00 €/à l'année
<b>chœur aînés</b>	1h30/semaine	30,60 €/à l'année
<b>Percussions aînés</b>	1h/semaine	30,60 €/à l'année

Il est rappelé les conditions tarifaires suivantes :

Réduction accordée dès la seconde inscription dans la famille : 25%.

Réduction accordée pour la troisième inscription et les suivantes : 30%.

Ces réductions s'appliquent en priorité sur les tarifs les moins élevés, en commençant par les réductions de 30% et en considérant l'ensemble des inscriptions de la famille, sans tenir compte de l'antériorité de l'inscription des enfants concernés.

La cotisation est due au titre de l'année complète, et payée en trois fois, sur titre de recette émis par les Versants d'Aime.

**Seul les débutants peuvent arrêter l'activité, jusqu'à la fin du 1er trimestre exclusivement.**

**La facturation est alors limitée à 1/3 de la cotisation annuelle.**